

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMANCY DU 20 MARS 2023

La réunion du Conseil municipal s'est tenue à la mairie à 20h00

Etaient présents : MM. DOLDO Dominique, BRAND Eric, CIANCIA Joséphine, VIANDAZ Christophe, AUBOURG Mélanie, BONICKI Jean-René, RAMUS Nelly, BERTHET Bernadette, IERVASI Catherine, COURTOIS Cédric, ROCH Valérie, LETT Philippe, BOUCHET François-Xavier, VIGUIER Elodie, BOLCHOFF Marine.

Etaient excusés avec pouvoirs : KRAEUTLER Janine qui donne pouvoir à DOLDO Dominique, MATTIO Patrick qui donne pouvoir à COURTOIS Cédric, PAUZE Sonia qui donne pouvoir à VIANDAZ Christophe, NICOLLIN Stéphane qui donne pouvoir à BRAND Eric,

Etaient excusés : CONSTANS Juanita

Secrétaire de séance : M VIANDAZ Christophe

Quorum : 12

* * *

L'ordre du jour était le suivant :

- 1°) Finances - Compte de gestion de l'exercice 2022
- 3°) Finances – Compte administratif de l'exercice 2022
- 4°) Finances – Affectation du résultat 2022 au budget primitif 2023
- 5°) Finances – Vote du budget primitif 2023
- 6°) Finances- Fixation des taux des impôts locaux pour 2023
- 7°) Finances - Vote des subventions pour 2023
- 8°) Finances – Indemnité de gardiennage de l'église communale
- 9°) Travaux de GER sur la route de la Chapelle – Ajustement du montant du programme de travaux proposé par le SYANE
- 10°) Patrimoine – Acquisition de la parcelle B n°-966 sise au lieudit « Les Bois de Fournet »
- 11°) Ressources humaines – Création d'un poste d'adjoint d'animation en vue de la mise en place d'un service jeunesse

Les délibérations suivantes ont ensuite été adoptées à l'unanimité :

Approbation du compte de gestion de l'exercice 2022 du budget principal, dressé par Madame la Trésorière de Bonneville, dont le résultat cumulé est de + 1 447 519,50 €

Adoption du compte administratif de l'exercice 2022 du budget général de la commune, dont le résultat est identique au compte de gestion

Affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 1 920 135,67 € à hauteur de 472 616,17 € pour couvrir le résultat déficitaire de la section d'investissement, le solde de 1 447 519,50 € étant repris en excédent de fonctionnement reporté.

Vote du budget primitif 2023 de la commune d'Amancy annexé à la présente délibération qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- Section de fonctionnement : 3 796 040,00 €
- Section d'investissement : 3 069 100,00 €

Vote du taux des taxes directes locales pour 2023 :

- TFPB : 17,67 %
- TH sur les résidences secondaires : 10,49 %
- TFNB : 34,97 %

Attribution des subventions aux associations pour un montant total de 64 107 €

Versement au desservant de paroisse une indemnité annuelle de 125 € pour le gardiennage de l'église communale

Approbation du plan de financement des travaux de gros entretien et de reconstruction de l'éclairage public de la route de la Chapelle, suite à l'ajustement du montant du programme de travaux proposé par le SYANE

Acquisition par la commune de la parcelle boisée B 966 au prix de 1000 €

Approbation de la création d'un poste d'adjoint d'animation territorial à temps complet en vue de la création d'un service jeunesse

Les points suivants ont ensuite été évoqués :

- Les résultats de l'enquête auprès des parents d'élèves sur la création d'un service de ramassage scolaire pour l'école élémentaire
- L'avancement du chantier d'accès à la MARPA
- La pose de boîtes à livres réalisées par les services techniques rue de la Plaine, près de la Maison pour Tous et vers le stade de foot
- La fête des mères qui aura lieu le 2 juin 2023 à la salle polyvalente
- La journée nettoyage de la commune qui aura lieu le samedi 22 avril 2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h30.

Fait à AMANCY le 31 mars 2023



Le Maire,

Dominique DOLDO

Le secrétaire,

Christophe VIANDAZ